

### SALAIRE DES FONCTIONNAIRES : + 1,5% ON RESTE LOIN DU COMPTE !

**FO Fonction publique** constate que l'employeur public se refuse toujours à ouvrir de véritables négociations salariales à l'instar du secteur privé !

C'est donc lors d'une réunion intitulé « *rencontres salariales 2023* » que le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a annoncé de manière unilatérale les choix du Gouvernement pour améliorer le pouvoir d'achat des agents publics.

Certaines mesures sont d'ordre général : +1,5% de la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et attribution de 5 points sur toute la grille au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

d'autres sectorielles : prime de pouvoir d'achat, amélioration des conditions de transports.

Ces mesures restent largement insuffisantes et sont à la fois les conséquences de choix budgétaires, mais aussi d'absence de négociations qui pourtant seraient de nature à trouver un point de compromis.

**FO Fonction publique** condamne la différenciation des mesures, notamment la prime pouvoir d'achat qui reste facultative pour les agents de la Fonction publique territoriale car soumise au choix des élus, alors même que ces agents sont majoritairement en catégorie C, donc les moins bien rémunérés !

**FO Fonction publique** prend acte des mesures annoncées par le Gouvernement et restera extrêmement vigilante sur les éventuelles négociations concernant les carrières et la grille indiciaire.



**FO Fonction publique** rappelle que dans la Fonction publique, c'est le diplôme et la catégorie afférente qui fixent la grille indiciaire et en aucun cas l'emploi ou le métier.

A la suite de cette annonce unilatérale du Gouvernement, **FO Fonction publique** continue sans relâche de revendiquer l'ouverture immédiate de véritables négociations salariales. C'est ainsi qu'en fin de réunion, nous avons obtenu une deuxième « rencontres salariales » avant l'été.

Le ministre veut y décider quels éléments de la rémunération seront sujets à négociation.

Pour **FO Fonction publique**, traitement, point d'indice et carrières doivent obligatoirement être négociables.

### A CHAQUE MINISTRE...SON QUESTIONNAIRE...

Les agents de la Fonction publique vont recevoir sur leurs BALF un questionnaire adressé par le Ministre de la transformation et de la fonction publiques.

Cette consultation en ligne a pour objectifs de :

✗ « Présenter aux agents les six engagements de l'employeur public qui constituent le programme « Fonction Publique + »

✗ Recueillir les priorités des agents à même de renforcer l'attractivité de la fonction publique

✗ Identifier les nœuds qui entravent l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie dans la fonction publique ».

Une énième fois, les agents vont être consultés directement, le Ministre passant allègrement au-dessus de tous les syndicats pourtant élus pour les représenter, donnant l'illusion qu'on tiendra compte de leur avis.

A la lecture du questionnaire, on voit clairement où le Ministre veut amener chaque agent : sur la question du logement et la semaine de 35h sur 4 jours.

Ainsi sont esquivées les questions de rémunération, carrière, promotion...

Quant à l'égalité professionnelle et à l'écologie, deux sujets pourtant inclus dans le programme « Fonction Publique + », elles sont passées sous silence.

Pire, on les consulte pour savoir comment on pourrait rendre la fonction publique attractive !!!

Nous avons dit au Ministre que les agents sont fatigués de répondre à des questionnaires dont ils ne perçoivent pas l'utilité puisque seuls des constats sont faits et que, au final, rien ne change, rien ne bouge dans leur quotidien.

Sans compter que redonner de l'attractivité à l'emploi public, c'est avant tout améliorer les rémunérations et les carrières et pour cela ouvrir de véritables négociations salariales. Ouverture refusée par le Ministre puisque cela s'est traduit par la revalorisation unilatérale de 1,5%, (objet du précédent article) ... très, très loin de l'inflation donc encore cette année.

Le Ministre s'est engagé à nous restituer les résultats de cette consultation à la rentrée, dont acte !

**Mais l'urgence c'est l'amélioration du pouvoir d'achat par une forte revalorisation du point d'indice !**